



Arrêté municipal n° 2017/12/01

Portant interdiction stationnement

Le Maire de Château-Larcher,
Vu les articles L2213-1 et L2231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R28-15° du Code Pénal,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre, dans le cadre de l'organisation de réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures pouvant prévenir les accidents,

Considérant qu'en raison des préparatifs et du démontage de la manifestation organisée par l'Association E.C.L.A, le Samedi 16 décembre relative à la Fête de Noël,

ARRETE :

Article 1^{er} : le stationnement sera interdit du **Vendredi 8 Décembre 2017 à 09 heures jusqu'au Lundi 18 décembre 2017 à 18 heures** dans les lieux suivants:

- Parking de la mairie
- Place de la mairie

Article 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les organisateurs de la manifestation, soit les Services Techniques et l'Association E.C.L.A.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Château-Larcher, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vivonne et la DAEE de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Château-Larcher, le 5 décembre 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL